ADHÉRER À LA FCPE

POURQUOI SE RASSEMBLER AU SEIN D'UNE FÉDÉRATION ?

- **Pour agir collectivement pour l'ensemble des élèves et être un interlocuteur écouté des pouvoirs publics** (mairies, conseil général, conseil régional, direction académique et rectorat, parlement, ministères).
- **Pour se former et être mieux informé de ce qui se passe dans l'école de votre enfant** et dans le système éducatif en général et pour connaître vos droits de parent d'élèves.
- **Pour recevoir régulièrement des informations et de la documentation** et bénéficier de stages de formation organisés par la FCPE départementale ou par la fédération.
- **Pour être soutenu et accompagné, en cas de besoin, dans vos démarches vis-à-vis de l'école ou de l'établissement de votre enfant,** auprès de la mairie, de la direction académique, du rectorat.
- **Pour mutualiser les expériences et être plus efficaces ensemble.** Pour participer à la vie d'un groupe de parents, organisés en conseil local, lieu de convivialité qui permet d'échanger.

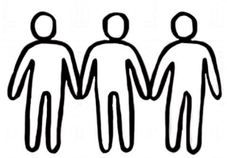

POURQUOI ADHERER À LA FCPE ?

- **La FCPE revendique une École de la réussite, publique, gratuite et laïque pour tous.**
- **La FCPE est la première fédération de parents d'élèves par son nombre d'adhérents** (310 000) **et par ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves** (65 000 parents d'élèves élus FCPE dans le secondaire).
- **La FCPE est une force de proposition et de progrès pour l'Ecole.** Elle est reconnue d'utilité publique.
- **La FCPE est représentée dans toutes les instances de l'Education nationale :** dans les établissements scolaires, au niveau du département, de la région et au niveau national.

COMMENT ADHÉRER À LA FCPE ?

Je souhaite rejoindre les parents de la FCPE :

NOM : ..... **Prénom :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

E-mail : .....

Pour recevoir prochainement votre bulletin d'adhésion à la FCPE, découper et renvoyer le coupon à l'adresse suivante :

Adresse du conseil local / ou du CDPE :

Si le cadre ne comporte pas d'adresse, merci de renvoyer le coupon à la fédération nationale (FCPE, 108-110, avenue Ledru Rollin, 75 544 Paris cedex 11)

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE : JUDITH MAJOR. © ELÉONORE H / MOZZI / FOTOLIA

LA FCPE AU COLLÈGE

Les représentants de parents d'élèves sont élus lors des élections scolaires. Ils représentent les parents :

- au Conseil d'administration,
- à la Commission permanente,
- au Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC),
- au Conseil de discipline,
- à la Commission éducative.

Les parents d'élèves délégués sont désignés et représentent les parents au conseil de classe (un par trimestre).

LA FCPE DÉFEND :

- **une École publique gratuite et laïque ;**
- **l'égalité des chances devant l'éducation :** gratuité, bourses, allocations de formation, un même droit d'accès à l'éducation sur tout le territoire, la scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- **le droit à la réussite scolaire**, la lutte contre l'échec scolaire ;
- **une École bienveillante** qui favorise le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant et du jeune ;
- **des rythmes scolaires adaptés à l'adolescent :** alternance 7 semaines de cours - 2 semaines de vacances, réduction des vacances d'été, semaine de 5 jours, journées de classe plus courtes (6h de cours par jour maximum);
- **le respect de la santé et des conditions de travail ;**
- **la lutte contre l'échec scolaire ;**
- **la coéducation,** c'est-à-dire le partage des responsabilités éducatives entre parents et enseignants.
- **la transformation pédagogique de l'École** favorisant le travail en groupe ainsi que le travail personnel des élèves au sein de l'établissement, et une évaluation positive des élèves.

Votre enfant entre au collège en classe 6ème. Il est dans un établissement plus grand, avec plus d'élèves et de nouvelles matières. L'organisation et les méthodes de travail y sont différentes. Le rythme est plus soutenu. Votre enfant a besoin de votre soutien pour l'aider à passer ce cap. La FCPE a conçu ce guide pour vous y aider.

La 6ème appartient au cycle d'adaptation qui a pour objectif d'affermir les acquis fondamentaux de l'école élémentaire et d'initier les élèves aux disciplines et méthodes propres à l'enseignement secondaire.

CE QUI CHANGE AU COLLÈGE :

Votre enfant a plusieurs enseignants, mais un seul professeur principal qui sera votre référent tout au long de l'année. N'hésitez pas à le rencontrer pour faire le point.

Votre enfant aura au maximum 27 h de cours. Dix matières lui seront enseignées en 6ème :

- Arts plastiques : 1h
- Education musicale : 1h
- Education physique et sportive (EPS) : 4h
- Français : 4h30 ou 5h
- Histoire-géographie-Education civique : 3h
- Langue vivante* : 4h
- Mathématiques : 4h
- Sciences et Vie de la Terre (SVT) : 1h30
- Technologie : 1h30

Il bénéficiera également de 2h d'aide personnalisée (AP) par semaine ; cet accompagnement permet d'aider votre enfant dans l'organisation de son travail et lui propose différentes modalités de soutien et d'approfondissement. L'emploi du temps comprend également 10h annuelles de "vie de classe", animées par le professeur principal. Cela permet de parler de tout ce qui concerne le travail et la vie du collège.

Le plus souvent, votre enfant a cours dans plusieurs salles différentes et côtoiera plusieurs adultes présents dans l'établissement (professeurs, CPE, surveillants, personnels administratifs...). Il aura de nouvelles responsabilités et pourra s'investir dans la vie de l'établissement en étant délégué de classe, pour représenter l'ensemble de ses camarades en conseil de classe. Il pourra aussi participer à la vie du collège par le biais de l'UNSS, ou des activités proposées par l'établissement (clubs théâtre, chorale etc...).

Votre enfant devra respecter le règlement intérieur du collège qui figure dans son cahier de correspondance. En cas d'absence d'un professeur, il ne sera autorisé à sortir du collège que si vous lui en avez donné l'autorisation par l'intermédiaire de ce cahier. Dans le cas contraire, il pourra rester en permanence ou aller au CDI.

Le collège accueille tous les élèves de la 6ème à la 3ème. Certains d'entre eux sont scolarisés dans une classe pour non francophones, d'autres en UPI (accueil d'élèves en situation de handicap), d'autres en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) qui propose une scolarité leur permettant d'accéder dans les meilleures conditions à une formation professionnelle.

**Certains établissements proposent 2 langues vivantes dès l'entrée en 6ème (section bilangue)*

QUI FAIT QUOI AU COLLÈGE ?

PRINCIPAL(E) ET PRINCIPAL(E) ADJOINT(E)
Le principal dirige et coordonne l'ensemble du personnel du collège et plus spécifiquement les enseignants. Il a parfois un(e) adjoint(e). Ils reçoivent sur rendez-vous.

LE OU LA GESTIONNAIRE OU L'INTENDANT(E)
Il s'occupe de la gestion financière du collège. Il reçoit les chèques pour la cantine, achète les fournitures et les manuels scolaires, ou encore fait remplacer le matériel trop vieux.

PROFESSEUR PRINCIPAL
Il est le lien essentiel entre vous, votre enfant et les autres professeurs. Il vous reçoit lors des réunions parents-professeurs (au moins 2 par an) et peut vous recevoir sur rendez-vous. Il se réunit une fois par trimestre avec tous les professeurs de votre enfant lors du conseil de classe.

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Au collège, il n'y a pas que les heures de cours. Votre enfant peut profiter d'autres moments utiles et agréables proposés par le collège :

FAIRE DU SPORT L'association sportive du collège (UNSS) permet de pratiquer différents sports. La pratique a le plus souvent lieu le mercredi après-midi.

S'INSCRIRE A UN CLUB Chaque collège propose toutes sortes d'activités de loisirs tout au long de l'année (club théâtre, chorale, journal du collège etc...). Certains collèges organisent également des activités au début des vacances scolaires ("dispositif école après l'école"). Renseignez-vous auprès de la "vie scolaire".

Voir aussi la brochure "Entrée en 6ème" téléchargeable sur www.onisep.fr

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE
C'est la personne responsable du CDI (centre de documentation et d'information) où votre enfant peut lire et emprunter des livres, des revues, mais aussi utiliser des outils numériques. Il peut y travailler en groupe, et demander de l'aide. Celle-ci distribue les livres scolaires en début d'année et s'assure de leur restitution au mois de juin.

CONSEILLER(E) PRINCIPAL D'EDUCATION (CPE)
Il est le lien entre les élèves, les professeurs, les parents et les assistants d'éducation. Il organise le bon déroulement de la vie au collège et participe à son animation au sein de la "vie scolaire". Il suit la scolarité de votre enfant, en particulier pour ce qui concerne les absences et les retards.

ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED)
Ils sont très proches des élèves. Ils assurent la surveillance entre les cours, pendant le temps du déjeuner et pendant les permanences. Ils participent à l'aide aux devoirs.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE
Elle a un rôle de prévention et d'information. Si votre enfant ne se sent pas bien, il peut aller la voir. Elle vous appellera si besoin. L'infirmerie a des horaires de permanence.

CONSEILLER(E) ORIENTATION-PSYCHOLOGUE (COP)
Il aide votre enfant à faire ses choix en matière d'orientation. Il partage son temps entre le collège et le CIO (Centre d'Information et d'Orientation).

ASSISTANTE SOCIALE
C'est une personne ressource pour faire face à des problèmes de la vie quotidienne, d'ordre scolaire ou non. Elle peut travailler sur plusieurs établissements, et a des horaires de permanence dans le collège.

Il y a également d'autres adultes dans l'établissement : secrétaires, personnel de restauration, personnel d'hébergement en cas d'internat, personnel chargé de la sécurité des locaux.

BON À SAVOIR...

POIDS DU CARTABLE

La FCPE se bat pour que le poids du cartable ne dépasse pas 10% du poids de l'enfant. Les représentants de parents d'élèves FCPE sont amenés à discuter des listes de fournitures au conseil d'administration des collèges. Certains conseils locaux organisent aussi des bourses aux fournitures, permettant aussi d'agir sur le poids du cartable par le choix du matériel et le dialogue avec les enseignants.

Le cartable de mon enfant est-il trop lourd ?
Pour répondre à cette question, nous vous proposons d'effectuer 2 pesées : une avec cartable (a), l'autre sans cartable (b) :
Son poids avec cartable : a
Son poids sans cartable : b
Le poids du cartable : c = a-b
Le poids maximum à ne pas dépasser * : d = b/10
Combien en trop ? c-d

(*) Valeur calculée sur la base de 10% du poids de l'élève sans le cartable : à savoir, 3,4 kg pour un élève de 6ème environ.

BESOINS D'AIDE ?

Bourses, fonds social collégien, fonds social pour la cantine... comment en bénéficier ? Contactez le secrétariat ou l'assistante sociale du collège. Le FSE du collège (Foyer socio-éducatif) peut également apporter des aides. Il en existe aussi au niveau des villes, départements et régions : renseignez-vous directement auprès d'eux.

LA RESTAURATION SCOLAIRE AU COLLÈGE

Si votre enfant est demi-pensionnaire ou interne, il prendra ses repas au restaurant scolaire. **La FCPE revendique une restauration scolaire de qualité avec au moins un repas bio par semaine, ainsi que le recours à une diététicienne pour l'élaboration des menus.** Elle réclame un minimum de 90 mn de pause méridienne pour le repas du midi pour que l'École devienne un lieu d'éducation nutritionnelle et au goût. Les prix des repas sont fixés par le conseil général.

COMMENT AIDER SON ENFANT ?

- Prendre le temps chaque jour de parler avec lui de sa journée au collège.
- Lire avec lui en début d'année scolaire le règlement intérieur du collège, son emploi du temps et en discuter.
- Accrocher la liste des professeurs et l'emploi du temps dans un endroit visible de la maison.
- Attribuer une couleur par matière (sur l'emploi du temps et pour les cahiers).
- L'aider à faire son cartable en début d'année pour s'assurer qu'il n'oublie rien et n'en ajoute pas non plus.
- Consulter son agenda régulièrement. Consulter aussi l'agenda électronique de l'établissement, s'il y en a un, et apprendre à votre enfant comment s'en servir.
- Vérifier avec lui ses devoirs, et l'aider à s'avancer (surtout en début d'année).
- L'inciter à se coucher tôt.
- Ne pas hésiter à rencontrer le professeur principal, un enseignant, de façon régulière sans attendre que les difficultés s'installent. De même avec le conseiller principal d'éducation pour tout ce qui concerne la vie dans l'établissement (pour se faire, prendre contact par l'intermédiaire du cahier de liaison).